L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS MERCREDI MATIN, 12 AOUT 1874. [illegible] Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN 12 AOUT.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par S. Guinault, au No 71 rue Kerlerec, entre Remparts et St-Claude—meubles.

Par G. de Fériet & Co., rue Urquhart, entre Louisa et Piété, une vacherie.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres—marchandises sèches, lingerie et "notions."

Le soi-disant parti libéral.

Nous pensions que le parti libéral en Louisiane avait cessé d'exister depuis le départ de son créateur Warmoth. Les honnêtes citoyens qui avaient cru au parti libéral national avaient tous fait leur *mea culpa* et il n'en est pas un qui n'ait sincèrement regretté l'alliance si malencontreuse faite avec les radicaux gorgés qui voulaient, comme Warmoth, faire Charlemagne et acquérir un peu de respectabilité. Bref, on croyait que le parti libéral, création d'un jour, avait disparu pour ne plus reparaître. C'était bien assez déjà de voir les conservateurs divisés en démocrates et en ligueurs blancs, sans qu'on songeât à ressusciter une appellation qui ne rappelle que de trop tristes souvenirs.

Aussi, avons-nous été grandement surpris de trouver dans le *Picayune* un document qui porte le titre pompeux de "Adresse du comité central libéral d'Etat."

Le commencement de cette adresse jure un peu avec la vérité historique en ce qui concerne l'origine du parti libéral; mais nous passons volontiers sur ce point. Le second paragraphe de l'adresse dit avec raison qu'il ne doit y avoir que deux partis dans l'Etat, et, si l'adresse avait conclu en engageant les libéraux à participer à l'élection des délégués à la convention de Baton-Rouge, nous n'aurions eu aucune objection à présenter autre que le peu d'utilité d'un pareil document. Mais ce n'est pas là ce que dit l'adresse. Elle engage les membres du parti libéral à *encoyer* des délégués à la convention de Baton-Rouge. Nous aurons ainsi deux délégations distinctes, celles qu'enverront les démocrates et les ligueurs blancs unis, et celles qu'enverront les libéraux.

Or, en 1872, le parti libéral ne comptait guère, en dehors des fonctionnaires et employés de l'administration warmothiste, que des chefs et pas de soldats. Il ne reste plus à ce parti que quelques individualités et pas le moindre armée.

Nous demandons si ces messieurs ont la prétention de se faire admettre dans la convention comme délégués d'un parti qui n'existe plus, de façon à y avoir le même nombre de votes que les délégués des 70,000 électeurs démocrates et ligueurs blancs.

Si on veut une seconde édition de la farce de la fusion, nous protestons à l'avance et nous engagerons la convention de Baton-Rouge à repousser toute demande de ce genre.

Notre confrère, le *Bulletin*, a interprété l'adresse comme engageant les libéraux à *participer* à l'élection des délégués (10 Juin in the election) et il l'approuve dans cette pensée, mais le texte ne nous paraît nullement se prêter à une pareille interprétation. Une explication à ce sujet nous paraît nécessaire; si nous avons mal compris l'intention des auteurs de l'adresse, nous serons heureux de rectifier notre interprétation.

L'adresse du Comité Central Démocratique et celle du comité de 70 ne laissent aucun doute sur les intentions conciliantes du grand parti conservateur, et libéraux et réformistes n'ont éprouvé aucune difficulté à se faire inscrire pour participer à l'élection des délégués à la convention. Nous désirons l'union de tous, mais nous pensons que la multitude des organisations ne peut produire que division et discorde, et c'est là ce qu'il faut à tout prix éviter.

FRANCE.

LA SÉANCE DU 23 JUILLET.

Nous lisons dans le *Temps*:

La séance du 23 juillet restera comme l'une des plus importantes qu'ait tenues l'Assemblée nationale. Elle a été marquée par trois actes d'une singulière gravité, une déclaration qui engage le gouvernement sur la question constitutionnelle, un vote par lequel la Chambre élue en 1871 a définitivement écarté la reconnaissance de la république; et, enfin, la déclaration de trois cents membres qui regardent l'Assemblée actuelle comme incapable de remplir le mandat constituant et qui, en conséquence, réclament de nouvelles élections. Ces trois déterminations constituent une situation décisive dans l'histoire qui débute à Versailles depuis la fin de la guerre.

La proposition Perier a été rejetée par 374 voix contre 332; l'urgence a été ensuite refusée, par 369 suffrages contre 340, à la proposition de dissolution, qu'avait déposée M. Léon de Malleville. Avant la séance, personne ne doutait plus du rejet des deux propositions; le chiffre des voix qu'elles obtiendraient faisait seul question.

Les principaux orateurs entendus dans la séance ont été MM. Lambert de Ste Croix, Casimir Périer, De Broglie et Dufaure. La discussion a été très brillante. La déclaration lue par le général de Cissey au nom du gouvernement a amené le rejet de la proposition Périer. Cette déclaration dont nous donnons le texte, conçue en termes simples, sans phrases, sans prétention à l'éloquence, est marquée au cachet du plus grand bon sens. Elle a clairement démontré que la proposition n'avait rien d'utile et n'était qu'une manœuvre de parti pour perpétuer l'agitation.

Un journal donne les informations suivantes sur la physionomie de Paris:

Durant toute la soirée du 23, les boulevards et les abords de la gare Saint-Lazare ont présenté la plus grande animation. A 6 heures et demie, on pouvait à peine circuler dans la salle des Pas-Perdus. C'est par le train de 8 heures qu'arrivèrent à Paris les premiers députés venant de Versailles. Parmi eux, la foule reconnaît M. Thiers, qui est accueilli par les cris de: Vive Thiers! Quelques cris de: Vive la République! se sont fait entendre. La police a procédé à l'arrestation de cinq individus, qui ont été relâchés un peu plus tard. On a fait ensuite évacuer la salle, de sorte que, quand le train de 9 heures, ramenant le plus grand nombre des députés, est arrivé, il ne s'est produit aucun incident nouveau.

A dix heures, sur les boulevards, l'affluence était considérable, surtout en face du passage de l'Opéra où se tient la petite bourse du soir.

Contre l'habitude, les coulissiers criaient les cours à haute voix. Les agents avaient peine à faire circuler la foule.

A tous les kiosques, on s'arrachait les journaux du soir avec un acharnement sans égal; des centaines de lecteurs parcouraient fiévreusement les colonnes à la lueur des becs de gaz et des devantures des magasins.

Les bruits les plus insensés circulaient; on parlait à chaque instant de majorités et de minorités de 30, de 60, de 80 voix. A mesure qu'ils sont répandus, les bruits sont démentis.

Au quartier Latin, les étudiants se groupaient aussi et se demandaient avec quelque anxiété quelle allait être la conduite du gouvernement après le rejet de la proposition Casimir Périer.

En somme, s'il y a eu beaucoup de monde et de mouvement, la tranquillité a été parfaite.

POUR LA CÔTE, BATON-ROUGE, &c.—Les voyageurs et les expéditeurs de fret pour le haut du fleuve jusqu'à Baton-Rouge et Grosse Tête Landing, apprendront avec satisfaction que le bateau à vapeur St-John, qui avait suspendu son service, doit le reprendre à partir d'aujourd'hui, mercredi. Le St-John est commandé par le capitaine Jas. P. McElroy, et a pour commis M. Allen Jumel, deux excellents officiers. Le départ aura lieu ce matin à 10 heures.

Pour $10, prix d'un billet entier
De la Loterie de la Louisiane
Vous pourrez gagner $10,000.
Pour $10, prix d'un billet entier
De la Loterie de la Louisiane
Vous pourrez gagner $10,000.
Pour $10, prix d'un billet entier
De la Loterie de la Louisiane
Vous pourrez gagner $10,000.
[illegible] $10!

McENERY EN CAMPAGNE.—La dépêche suivante nous a été communiquée par le secrétaire du comité central démocratique:

Homer, 10 août 1874—Le gouverneur McEnery a parlé pendant deux heures à Homer le 10 août, devant une foule de sept cents citoyens blancs pleins d'ardeurs et unis comme un seul homme.

J. S. YOUNG,
Chairman du comité démocratique.

CLUB DÉMOCRATIQUE DU 8e WARD.—On verra aux annonces que la réunion de ce club qui avait d'abord été fixée à hier soir, a été remise à vendredi, 14.

UN HOMME ATTAQUÉ PAR UN REQUIN.—On nous écrit de Brashear:

Le nommé Pierre Salvator, Italien, est allé se baigner ce matin dans l'Atchafalaya avec plusieurs amis. Excellent nageur, il alla, comme d'habitude, prendre ses ébats au large.

Il faisait la planche lorsqu'un requin, à ce qu'on suppose, l'attaqua dans la partie postérieure de son individu, lui faisant des incisions de 3 à 4 pouces de profondeur et lui enlevant une tranche de chair de plus de deux livres. Le nageur réussit à échapper à son ennemi et à regagner le rivage, mais il fallut le porter chez lui. Le docteur Gray lui a donné les premiers soins et on espère que le blessé guérira.

RARE OCCASION D'ACHAT DE MEUBLES A BON MARCHÉ. Pour trouver cette occasion il faut se transporter au magasin de M. Jas. Hubbard, au coin des rues Remparts et Perdido, où vous pourrez examiner un très bel assortiment de meubles de tout genre, solidement travaillés et fort élégants. M. Hubbard s'est fait une réputation qui lui vaut un grand succès et il exploite ce succès d'une manière profitable au public.

Il y a trois gros lots de $10,000.
Vous pourriez bien en gagner un
Au tirage du 22 Août.
Il y a trois gros lots de $10,000.
Vous pourriez bien en gagner un
Au tirage du 22 Août.
Il y a trois gros lots de $10,000.
Vous pourriez bien en gagner un
Au tirage du 22 Août.
Vous pourriez bien en gagner un!

Meeting Démocrate à la Pointe-Coupée.

Dans un meeting qui a eu lieu à New-Road, paroisse Pointe-Coupée, samedi 8 du courant, le Dr. George L. Balsley, a été élu président, et L. B. Claiborne, secrétaire. L'objet du meeting était de se conformer à la convocation du Comité Démocrate Central d'Etat, dans le but d'élire des délégués à la Convention d'Etat, convoquée pour le 24 août 1874 et aussi dans le but de former un Comité Central de Paroisse.

Sur motion du Col. J. L. Claiborne, un Comité de 5 a été nommé par le Président pour préparer des résolutions exprimant les vues de ce meeting et aussi pour préparer une liste nominale de délégués à la Convention. Le Comité a rapporté les résolutions suivantes qui ont été lues et adoptées à l'unanimité, savoir:

Résolu que nous protestons contre toute tentative du Congrès de passer un bill des droits civils calculé pour forcer des relations sociales entre les différentes races et couleurs.

Résolu que, dans notre opinion, les nègres seraient plus conservateurs et mieux disposés envers la race blanche si leurs esprits n'étaient pas empoisonnés et excités contre nous par de mauvais blancs, (carpet-baggers et scalawags) qui dans leur ambition effrénée de places et dans leur désir immodéré de piller le trésor public, n'hésitent pas à avoir recours aux tours les plus vils, d'abord en infusant les préjugés les plus amers dans l'esprit des gens de couleur contre les blancs, et renduant eux-mêmes nuisibles à leur propre race et ensuite en assumant le rôle de martyrs, dans la cause des gens de couleur, sollicitent et mendient auprès d'eux une place comme récompense.

Résolu que nous tendons encore une fois la main de l'amitié à tous les hommes de toute race, de toute couleur et de toute religion et que nous les invitons instamment à s'unir avec nous dans un effort pour restaurer le gouvernement de la Louisiane aux citoyens intelligents de l'Etat.

Résolu que nous avons lu avec plaisir la dernière adresse du comité de 70, et que nous endossons cordialement ses recommandations patriotiques.

Résolu, que M. Robert H. Marr par l'appui habile, effectif et prolongé qu'il a donné à la cause des blancs de la Louisiane lui donne des droits à notre gratitude et aux remerciements de tous les amis de la constitution et de la liberté.

Résolu, que nous regardons le *Bulletin* de la Nouvelle-Orléans comme un véritable exposant des principes démocratiques et que nous invitons le peuple à souscrire à ce journal de manière à lui procurer une vaste circulation.

Ensuite le comité a présenté la résolution suivante qui a été adoptée à l'unanimité:

Résolu que les hommes dont les noms suivent sont par la présente nommés délégués pour représenter la Pointe Coupée à la prochaine convention démocratique d'Etat, soit qu'elle se réunisse à la Nile-Orléans, soit qu'elle se réunisse à Baton-Rouge ou à Alexandrie, bien que nous donnerions notre préférence à la première de ces villes, savoir:

Col. F. L. Claiborne, Stephen Barbre, D. T. Merrick, H. W. Coyle, J. L. Kingsbury, Joseph Torras, Ovide Lejeune, Eugène Tircuit, Eugène Ombre, Morgan O'Connel, Morty Lynch, Albert Tircuit, Alfred Morgan, Sr., Hon. F. L. Jewell, H. P. Colomb, Jos. D. Lacour, Jules Labatut, C. W. Allen, Judge Ebenezer Cooley, Major James Vignes, R. W. Sneed, Louis Lindsley, Robert Semple, Esq., Capt. Robert Montgomery, Dr. A. Robin, Robert Claiborne, A. O. Lebeau, Paul Decoux, H. H. Taylor, Ernest Robin, Col. S. V. Wickle, Col. Tom Sparks, Justin Plantervigne, Géo. Thos. M. Scott, Phil. Swire, Col. Lafayette Mathews, Martin Glyn, J. B. Major, J. B. Lejeune, Sr., M. Benjamin Jewell, Geo. Pitcher, Major Chas. Altman, H. Patin, Jr., François Samson, Zenon Langlois, Jr., Adelard Langlois, F. J. Major, Arthur Denis, Joshua Jewell, Arcade Major, Octave Hopkins, L. D. Pourcian, Alex. Chust, J. B. St-Cyr, François Pourcian, H. Lebeau, Hermogène Bergeron, L. H. Claiborne, Oscar Bergeron, Clément Samson, Etienne Major, C. E. Roy, Seicour André et Wm. H. Harris; et sur la motion du Dr Robin le nom du Dr Balsley a été ajouté à la liste.

Sur motion un comité central de paroisse temporaire a été nommé par le président avec invitation de se réunir et de s'organiser le 1er samedi de septembre 1874, en réservant à chaque ward le droit d'élire chacun deux membres pour former un comité central permanent.

Les messieurs dont les noms suivent ont été nommés:

1er ward, William Means et Hilary Callihan; 2d ward, S. Barbre, D. T. Merrick; 3me ward, H. W. Coyle et Major A. D. Smith; 4me ward, Ovide Lejeune et D. Leatherman; 5me ward, C. W. Allen et Albert Tircuit; 6me ward, F. L. Jewell et F. L. Claiborne; 7me ward, D. A. Robin et Major James Vignes; 8me ward, George L. Pitcher et major Charles Altman; 9me ward, L. B. Claiborne et Francis Samson. 10me ward, C. Samson et J. B. Lejeune sr.; 11me ward, Emile Guerin et Hermogène Bergeron; 12me ward, Etienne Major et Michael Olinde; 13me ward, Benjamin Jewell et Dr. George L. Balsley; 14me ward, Lafayette Mathews et Paul Joffrion.

Sur motion, le secrétaire est chargé d'envoyer copie de ces délibérations au *Bulletin* et à l'*Abeille* de la Nile-Orléans, avec invitation de les publier.

Après quoi le meeting s'est ajourné.

G. L. BALSLEY, D. M., Président.
L. B. CLAIBORNE, Secrétaire.

—Le discours prononcé par M. Nigra à Avignon, à l'occasion du cinquième centenaire de Pétrarque, a été très accueilli par l'opinion. La *Gazzetta d'Italia* et l'*Opinione* entre autres félicitent le représentant de l'Italie d'avoir si fidèlement et si heureusement exprimé les véritables sentiments de la péninsule envers la France.

"Le chevalier Nigra—écrit la *Gazzetta*—a eu une idée très heureuse en rappelant à Avignon la reconnaissance que nous devons à la France pour les événements de 1859. Ses paroles trouveront un écho dans le cœur de tous les libéraux français et italiens qui désirent l'accord complet entre les deux nations sœurs.

"Le chevalier Nigra, lit-on dans l'*Opinione*, s'est fait l'interprète des sentiments des Italiens envers la France, sentiments que nous avons souvent manifestés et qui survivent aux défiances suscitées par les partis. L'Italie n'éprouve pour la France que de la reconnaissance et fait des vœux pour que sa voisine réacquière la tranquillité à l'intérieur, et, avec ce repos, sa légitime autorité à l'extérieur. Le chevalier Nigra a dit très justement que l'Italie et la France ne doivent lutter que sur le champ fécond de l'intelligence.

—On lit dans le *Vaterland*, de Vienne, du 21 juillet:

Le prince Alphonse des Asturies a passé hier au Thérésianum un examen public qui a duré trois heures. Il a répondu avec beaucoup de sûreté et de présence d'esprit à toutes les questions qui lui ont été adressées sur la religion, l'histoire, la géographie, le latin, l'allemand, l'esthétique, la physique, les mathématiques et la géométrie. Le prince Alphonse a terminé son cours d'études de trois ans à Vienne, sous la direction de son précepteur, M. Murphy (de Jerez). Maintenant, c'est le tour des études militaires, qui doivent se faire en trois ans aussi.

Le jeune prince quittera Vienne le 26 de ce mois, pour aller rejoindre sa mère à Paris.

Meeting démocratique dans la Paroisse St-Jacques.

Une Assemblée Démocratique et Conservatrice a eu lieu dans la paroisse St-Jacques, le dimanche 9 août 1874, sur convocation officielle dûment publiée à cet effet.

Président: M. Jules De Longpré Fitz Gérald.

Vice-Présidents: Docteur J. Gauthreaux, M. Jules Dornier.

Secrétaires: MM. J. B. Ferchaud et Evariste Poché.

Sur motion, le Président de l'Assemblée est autorisé à nommer six Délégués pour représenter la Paroisse St-Jacques à la Convention du Peuple qui doit se réunir à Baton-Rouge le 24 courant, sur appel du Comité Central Démocratique de l'Etat de la Louisiane.

Sont nommés en conséquence: Messieurs Félix P. Poché, Alfred Roman, J. P. Bourgeois, Emile Locoul, ...Shepherd et Prosper Garnier.

L'Assemblée procède ensuite à la réorganisation du Comité Central Démocratique de la Paroisse St-Jacques, dont les membres sont maintenant les suivants:

Le Col. Alfred Roman, Messieurs Félix P. Poché, J. V. Armant, Jules Dornier, E. C. Mire et Félix Damarré. Ce Comité ayant pouvoir, en outre de ses fonctions générales, de remplir toute vacance qui pourrait survenir parmi ceux qui le composent.

Le Colonel Alfred Roman, invité alors à adresser la parole à l'Assemblée, se rend à son désir, et offre ensuite les résolutions suivantes, qui sont unanimement adoptées:

—

Attendu que la Louisiane, autrefois un Etat souverain de l'Union américaine, aujourd'hui une province conquise, est devenue la proie du despotisme, de l'ignorance et de la corruption;

Attendu que ceux qui nous gouvernent n'ont aucun souci de notre honneur, de nos droits ou de nos libertés; Qu'ils se sont emparés du pouvoir, et s'y maintiennent malgré la volonté du peuple,—foulant aux pieds l'allégeance qu'ils lui doivent, et ne reconnaissant d'autre loi que celle de l'intérêt et du lucre;

Attendu que le crédit de l'Etat est déprécié; que l'esprit de spéculation a tout envahi; que la méfiance, la gêne, le découragement, gagnent de plus en plus toutes les sphères sociales; que nos Citoyens les plus marquants, les plus honorés, sont repoussés de tous les emplois publics, par le seul fait que l'honneur leur défend de se joindre au parti de la spoliation, et que des aventuriers sans principes, ou des noirs illettrés et vendus à l'avance, l'emportent partout sur eux, et, partout, sont nommés à leur place;

Attendu que la presque totalité de la population de couleur de l'Etat, refuse obstinément de suivre les avis que nous n'avons jamais cessé de lui donner pour son bien comme le nôtre; et que, se montrant non moins avengle qu'incrédule, elle persiste à ne vouloir favoriser que ceux qui nous entraînent, non seulement à la ruine, mais à la dégradation et à la honte;

Attendu que nous, les premiers représentants du pays, les fondateurs de ce gouvernement républicain, nous n'avons jamais compris, et ne comprendrons jamais, qu'en votant, sans arrière pensée, l'abolition de l'esclavage aux Etats-Unis, nous avons fait abandon de nos droits de citoyens libres, ou consenti à nous placer au-dessous de ceux à l'affranchissement desquels nous venions de concourir.

Attendu qu'en demeurant plus longtemps inactifs devant le sort humiliant que nous a fait le Radicalisme, nous manquerions à nos devoirs envers nous-mêmes et envers le pays; et qu'en comptant sur les effets assurés mais trop lents de la réaction, nous donnerions plus de marge à la démoralisation qui nous gagne, et deviendrions les complices indirects de nos oppresseurs; en conséquence, il est

Résolu: Que nous, les Démocrates de Saint-Jacques, aidés de tous les Conservateurs de la paroisse, souffrant comme nous du régime avilissant qui nous est imposé, nous ratifions et approuvons cordialement l'action que vient de prendre le Comité Central Démocratique d'Etat, en convoquant une Convention du peuple, pour le quatrième lundi de ce mois (août 1874); et que nous nous ferons un devoir d'envoyer les représentants à cette Convention, en quelque portion de l'Etat qu'elle soit appelée à se réunir;

Résolu, que le temps est enfin venu où les Louisianais doivent oser affirmer leurs droits, et cesser d'être des parias chez eux. Une plus longue soumission aux maux qui les accablent, compromettrait leur liberté aussi bien que leur avenir; et en conséquence le sentiment de leur honneur exige d'eux, l'adoption de mesures non moins promptes que fermes et décisives;

Résolu que nous condamnons toute idée de compromis ou de fusion avec nos ennemis. C'est sur la justice de notre cause, sur le patriotisme et l'intégrité du peuple, sur l'unanimité de nos efforts, et non sur les fallacieuses promesses de ceux qui désirent notre perte, que nous basons nos droits au gouvernement de l'Etat, dont nous ont si longtemps privés la fraude, la duplicité et la force des baïonnettes fédérales;

Résolu que nos sentiments de bienveillance envers la population de couleur de l'Etat, sont toujours les mêmes. Nous savons que l'aide qu'elle donne à nos ennemis et la part qu'elle prend à notre ruine, sont dues à l'irréflexion, à l'ignorance qui la caractérisent, et non à aucun esprit de mauvais vouloir ou de haine pour nous. Nous croyons que livrée à ses propres instincts, elle viendrait franchement à nous, et contribuerait alors, puissamment, à l'avancement matériel du pays;

Mais, si décidés que nous soyons à rendre justice à cette population, et à respecter ses droits légitimement acquis, nous avons à cœur de lui déclarer franchement, que notre dignité, nos intérêts, aussi bien que la dignité et les intérêts du pays, exigent que nous la tenions éloignée du pouvoir, dont la charge est évidemment au-dessus de ses forces. C'est d'ailleurs à la race Caucasienne, et à nulle autre, que Dieu a confié les destinées de la République Américaine. Les représentants de cette race ne sauraient faillir à la mission qu'ils ont reçue. Ils s'efforceront de la remplir, dignement et loyalement, pour le bien de tous, protégeant la race inférieure à l'égal de la leur, l'aidant à s'élever moralement et intellectuellement; mais ne partageant pas avec elle, encore moins lui cédant jamais le droit de gouverner le pays.

Résolu, que dans le choix de nos Candidats, quelles que soient les fonctions qui leur soient destinées, nous ne pouvons et ne voulons soutenir que des Citoyens honnêtes, capables, respectés de tous, ennemis de l'intrigue, inaccessibles à la corruption, et ouvertement opposés au radicalisme et à ses innombrables méfaits.

Résolu, que c'est parce qu'il nous faut de pareils hommes,—et que sans de pareils hommes le pays est à jamais perdu,—que nous les Démocrates et les Conservateurs de la Louisiane et de St-Jacques, nous déclarons ne pouvoir donner nos suffrages qu'à des Candidats de la race Caucasienne,—c'est-à-dire, aux représentants de la race qui, seule, aujourd'hui, réunit les éléments indispensables au gouvernement sérieux de l'Etat.

Résolu, que nous ne voulons pas de guerre de race, et que nous dénonçons comme traître au pays et traître à notre cause, quiconque oserait prêcher pareille doctrine au milieu de nous;—mais, que tout en travaillant, loyalement et consciencieusement à rendre à la Louisiane le rang et la position qui lui sont dus, nous sommes obligés—et non moins décidés qu'obligés—dans la crise terrible que nous traversons, et pour la paix et le bonheur des deux races, de revendiquer tous nos droits, de les exercer pleinement, et de les faire respecter et reconnaître, à quelque prix que ce soit.

Résolu, que nous dénonçons, de toute la force de notre mépris, les infâmes officielles qui se commettent autour de nous, et les violations flagrantes au pacte fédéral qui lie les Etats souverains de l'Union Américaine; que nous considérons William Pitt Kellogg et tous ses adhérents, qu'ils soient noirs, ou qu'ils soient blancs, comme les ennemis déclarés, de la paix, de l'honneur et de la prospérité de l'Etat; que nous n'hésitons pas à dire, publiquement, que le Congrès des Etats-Unis a manqué de courage et de justice, en ne tendant pas la main à la Louisiane opprimée, bien que ce Congrès sût, et eût ouvertement avoué, que Kellogg, Durell et les autres complices de "l'*Ordre de minuit*," avaient foulé aux pieds tout précédent, tout droit, toute législation, pour accomplir leurs criminels desseins.

Résolu, que le sort de la Louisiane est, en ce moment, entre les mains des seuls enfants de la Louisiane. Ils sont unis, ils représentent le nombre aussi bien que l'intelligence et le patriotisme de l'Etat,—et ils savent qu'ainsi armés, rien ne peut leur être impossible.

Résolu, que nous comptons sur la sagesse, sur la modération, aussi bien que sur la fermeté et l'énergie de la Convention du peuple, qui doit bientôt se réunir sur l'appel du Comité Central Démocratique de l'Etat;—et que comprenant tout ce qu'il y a de vital pour nous dans l'ensemble et l'unanimité de nos efforts, nous lui donnons aujourd'hui, solennellement, le droit de décider pour nous, en dernier ressort, de la marche que nous devrons suivre, et des mesures que nous devrons adopter pour arriver avec succès au but que nous recherchons tous:—la paix, le bonheur, la rédemption de la Louisiane.

Sur motion, les procédures de cette Assemblée, y compris les résolutions du Col. Roman, sont référées à "l'Abeille" et au "Bulletin" de la Nouvelle-Orléans, avec prière de les insérer dans leur plus prochain numéro.

(Signé) J. DE LONGPRÉ, FITZ GÉRALD,
(Signé) J. B. FERCHAUD } Secrétaires.
EVARISTE POCHÉ }

—Le *Badblatt*, de Marienbad, en Bohême, du 21 juillet, annonce que le comte de Chambord est arrivé dans cette ville pour prendre les eaux.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Adresse du parti libéral.

Voici le texte de l'adresse du parti libéral:

Quartier-général du comité central d'Etat libéral, Nouvelle-Orléans, 10 août 1874.

Le parti libéral de la Louisiane, qui a pris sa source principalement dans le désir patriotique de délivrer l'Etat de la domination du parti radical qui l'a amené sur le bord d'un abîme de ruines, a inauguré et accompli dans la dernière élection générale, la fusion de tous les partis ayant cet objet en vue, et, grâce à cette union, a remporté une victoire qui eût été le salut de l'Etat sans l'intervention des baïonnettes fédérales, acte qui, en supprimant la volonté du peuple, a été si infâme qu'il a presqu'écrasé et démembré le parti républicain qui l'avait autorisé et soutenu.

Si la nécessité pour l'union en 1872 était grande, elle est mille fois plus grande dans la crise présente. Deux années de plus se sont écoulées pendant lesquelles ces vampires insatiables ont sucé presque jusqu'à la dernière goutte du sang de notre Etat appauvri.

Il ne peut y avoir réellement, à présent, dans l'Etat, que deux partis—le parti dominant dont le maintien au pouvoir assure la prostration et la destruction complète de tous les intérêts matériels, et le parti qui se compose de tous ceux qui désirent la réforme et l'élection d'hommes honnêtes et capables aux emplois publics—et quiconque ne contient pas le premier doit aider et appuyer le second.

Le parti libéral, dans l'accomplissement de sa haute mission, sera au premier rang dans le dernier parti. Ignorant toutes les questions nationales et secondaires; abandonnant toutes les considérations de dénomination de parti, il s'unira cordialement et pleinement à tous les partis et à toutes les personnes ayant en vue le salut de l'Etat, de sorte que si le succès ne couronne pas la prochaine lutte, l'échec ne pourra lui être reproché.

Le comité, en conséquence, recommande à tous ceux qui s'étaient affiliés et avaient agi avec le parti libéral en 1872—conformément aux résolutions et à l'adresse du comité de 70—d'envoyer des délégués à la convention appelée à Baton-Rouge, le 24 août, convaincu que cette assemblée du peuple contiendra des éléments conservateurs et patriotiques suffisants dans cette heure d'épreuves pour harmoniser toutes les différences et assurer un triomphe complet et hors de conteste.

TOM. BYNUM,
Président du comité central libéral d'Etat.
THAD. WATERMAN, secrétaire.

Séance du Conseil Municipal.

Le Conseil se réunit à midi sous la présidence du maire Wiltz. Tous les administrateurs sont présents.

Le Maire présente son message, constatant les recettes et les frais des différents départements de la ville, du premier janvier au 30 juin 1874.

En voici un résumé:

Mairie de la Nile-Orléans, }
Hôtel-de-Ville, 10 août 1874. }
Au Conseil Municipal de la Nile-Orléans,

En vue de présenter un état de comptes intelligible des opérations, des recettes et des frais du gouvernement de la ville, du 1er janvier au 30 juin 1874, j'ai demandé aux différents administrateurs de me fournir un rapport exact des affaires de leurs départements, que je soumets à mon tour au Conseil pour qu'il en prenne connaissance.

DÉPARTEMENT DES FINANCES.—M. Louis Schneider, administrateur de ce département, présente le rapport suivant:

Dépenses générales de bureau..	$ 850 80
Salaires des employés..........	14,410 00
Total......................	$ 15,260 80

Il ajoute que les frais pendant les six mois qui vont suivre ne seront pas aussi considérables de beaucoup, parceque du mois de janvier au premier juillet, il avait fallu employer un grand nombre d'inspecteurs de licences, dont les services ne sont plus nécessaires maintenant.

DÉPARTEMENT DU COMMERCE.—M. B. M. Turnbull, administrateur de ce département, soumet son rapport comme suit:

Recettes sur les droits de quayage et de levées..........	$ 134,745 07
Montant chargé à la compagnie "Mississippi Valley Transportation"	4,108 00
Total des recettes......	$ 138,853 07
Salaires des officiers et employés..................	$ 13,009 80
Salaires des employés sur les quais et les débarcadères.........	1,143 66
Dépenses générales de bureau......................	526 30
Total des frais.........	$ 14,669 80

DÉPARTEMENT DE LA POLICE.—M. Robert Brewster, administrateur, présente un rapport très détaillé des frais et des recettes de son département:

DÉPENSES.

Salaires des employés de bureau de l'administrateur.........	$ 3,040 00
Dépenses générales du bureau	266 66
Total des frais de la maison de force de la ville..............	6,726 22
Total des frais de la maison de refuge des jeunes garçons......	9,089 24
Total des frais de la maison de refuge des vieillards...........	2,908 89
Total des frais de la Cour Supérieure Criminelle, de mai à juin..	1,869 27
Total des frais des cours municipales........................	25,429 95
Total des frais des épaves de la ville....................	3,059 76
Frais des places publiques......	5,868 26
Cimetières de la ville, frais......	10,000
Eclairage de la ville............	117,312 30
Total des frais de la prison de Paroisse.................	864 80
Dépenses de farine..............	5,942 30
Frais d'impressions.............	197 00
Enterrements des pauvres.......	1,886 87
Désinfectants...................	281 93
Total des frais............	$188,686 26

RECETTES.

Total des recettes de la maison de force de la ville............	$ 2,084 99
Total des recettes des cours municipales.................	7,812 50
Recettes des épaves.............	248 00
Recettes des places publiques...	80 00
Recettes des cimetières.........	912 75
Recettes de la prison de paroisse	7,046 47
Total des recettes........	$18,185 01

DÉPARTEMENT DES EDIFICES PUBLICS.—M. Charles Fitzenreiter, administrateur de ce département, présente le total des frais et des recettes.

Bureau de l'Administrateur......	$ 4,354 70
Waterworks.....................	40,722 22
Asile des aliénés................	9,853 31
Hôpital des variolés............	5,942 50
Asile pour les vieillards et les infirmes.......................	1,868 35
Marchés publics................	1,572 65
Maisons de cour................	8,433 23
Edifices publics................	6,022 66
Hôtel de Ville..................	661 75
Maisons de cour (salaires)......	1,200 00
Egouts..........................	2,250 00
Total des frais..........	$95,095 56

Les recettes se montent à $44,863 16

Il y a dans la ville 42 puits pour les incendies et 10,768 bornes-fontaines, dont 5817 peuvent servir et 4477 sont en mauvais état.

DÉPARTEMENT DES AMÉLIORATIONS.—James Lewis, remplissant les fonctions d'administrateur du département des améliorations, soumet un rapport détaillé des frais:

Salaires des employés du bureau de l'administrateur et dépenses générales................	$ 3,495 72
Total des frais du bureau des rues..........................	194,398 84
Total des frais du bureau des quais et des atterrissages......	86,716 44
Total des frais du bureau de dessèchement................	86,608 51
Machines de dessèchement et frais généraux...............	23,429 30
Total des frais..........$	373,868 81

Il y a eu en plus des bons émis pour la valeur suivante:

Bons d'améliorations des rues..	$4,509 56
Bons d'améliorations des quais..	19,227 50
Nouveaux bons consolidés dans le Bureau de dessèchement, canaux et levées............	27,737 06
Total des bons émis......	$49,474 12

Des bons ont été émis aussi en faveur de la compagnie "Mexican Gulf Ship Canal," en vertu d'un acte de la Législature, comme suit:

Pour 254,565 yardes cubiques à 50 cents par yarde, sur certificats d'excavation:

En accompte..................	$127,447 50
Pour avoir comblé 147,509 yardes cubiques, sur certificats à 37½ cents par yarde.........	55,331 97
Pour services extraordinaires..	44,779 17
Total..................	$227,376 64

James Lewis ajoute que l'achat de matériaux, pendant les six mois, pour les différents bureaux, se monte à $78,277,98. Cette somme aurait pu être réduite à $50,000 facilement, si la ville avait pu payer comptant. Le budget du bureau des quais qui avait été fixé à $74,616 pour 1874, a été considérablement dépassé, puisque les frais se montent déjà, dès le 30 juin $86,716,14. Ceci est dû aux dépenses extraordinaires qu'il a fallu faire pour empêcher la ville d'être inondée—pendant la crue du Mississippi.

Le budget du bureau des rues a été également dépassé. Les frais se montaient le 30 juin à $194,398, contre $150,017, l'année dernière à pareille époque.

DÉPARTEMENT DES ASSESSEMENTS.—M. H. F. Sturken, administrateur de ce département, présente le rapport suivant:

Salaires des employés...........	$16,434 00
Dépenses générales..............	1,144 10
Total des frais...........	$17,578 10

L'année dernière, à pareille époque, les frais se montaient à $17,816 60.

DÉPARTEMENT DES COMPTES PUBLICS.—M. J. Calhoun, administrateur de ce département, soumet un rapport dans lequel il donne le détail de toutes les allocations qui ont été faites et résume les frais de tous les départements.

Dans presque toutes les branches du gouvernement municipal, le budget de l'année 1874 a été dépassé. Cela est dû en grande partie à des événements imprévus et à des circonstances extraordinaires.

Ces frais généraux forment un excédant de $76,281,63 sur le budget qui avait été fixé pour 1874.

Pour expliquer en partie ces dépenses extraordinaires un rapport de l'inspecteur de la ville, M. W. H. Bell, est attaché à celui de l'administrateur Calhoun.

RECETTES.

Du 1er janvier au 30 juin 1874 on a collecté $780,110 de taxes arriérées, laissant dû le montant de $3,382,513.

La somme de $1,348,280 a été perçue sur les taxes de l'année courante, laissant dû le montant de $2,032,264.

La somme de $406,151 a été perçue sur les licences de 1874, laissant dû la somme de $91,349.

Montant total perçu du 1er janvier au 30 juin 1874—$2,530,541. Montant total de taxes et de licences restant dû le 30 juin—$5,404,915.

Total de la taxe de 1874—$3,379,894. Total des licences de 1874—$500,000.

Pendant le mois de juillet 1874, on a collecté $146,120 de taxes arriérées, $280,380 de taxes de l'année courante, et $2,348 de licences, formant un total pour 6 mois de $448,848.

DETTE DE LA VILLE.

La dette totale de la ville de la Nouvelle-Orléans, le 31 décembre 1873 était de $22,348,008, $20,754,288 en bons portant intérêt, et $1,460,720 faisant partie de la dette flottante. Dans les derniers six mois de l'année 1873, cette dette a été encore augmentée de $804,683, faisant un total de $23,169,771.

La dette totale de la ville, le 30 juin 1874 se montait à $22,245,684, dont $21,742,400 en bons portant intérêt et $503,284, faisant partie de la dette flottante, composée en grande partie comme suit:

Certificats de bons en or des séries générales...................	38,000
Certificats des séries de dessèchement..........................	2,636
Certificats de sept-trente.........	9,722
Cinq-huitième d'excédant de taxes	14,485
Certificats d'allocation...........	380,420
Warrants de taxes..............	24,888
Obligations.....................	5,730
Coupons dûs et non présentés pour paiement.....................	22,030
Certificats de la dette flottante...	5,260
Total.................	$503,286

La dette garantie par des bons, désignée auparavant, comprend des bons pour $210,611, émis en vertu de l'acte 85 de la législature de 1872, qui force la ville à assumer la responsabilité des certificats des écoles non payés de 1871 et de 1872.

Ce montant considérable ne paraît pas dans l'état de comptes du 31 décembre 1873.

En comparant la dette de 1873, quand l'administration actuelle est entrée en fonctions et la dette présente, on trouve une diminution sensible dans chaque détail de cette dette.

Voici la liste des bons rachetés en échange depuis cette époque:

Bons consolidés.................	$228,500
Bons de chemin de fer..........	250,000
Bons sur l'emprunt d'un million..	60,450
Bons des waterworks...........	1,500
Vieux sept pour cent...........	2,000
Bons d'améliorations des quais..	28,000
Dix pour cent..................	2,150
Legs de Sickles................	14,800
Total	$572,400

Les bons d'améliorations des rues ont augmenté de $124,000; les bons d'assessment des rues de $5,800. Des bons, payables en or, des séries de dessèchement, ont été émis par ordre de la Législature pour $1,056,000. D'autres bons, des séries générales ont été émis pour $1,280,000 vers la même époque. Le tout pour des obligations contractées avant le terme du gouvernement municipal actuel, qui n'est responsable en aucune façon de l'augmentation de la dette garantie par bons de $3,000,000.

Un rapport détaillé de M. George de Lacey, avocat de la ville, est ajouté à celui des administrateurs des différents départements, dans lequel il explique les procès qui ont été intentés contre la ville.

Sur 166 appels qui ont été faits devant la Cour Suprême de l'Etat, 163 ont été décidés en faveur de la ville et 3 seulement contre.

Le maire termine son message en disant:

Pendant toute la session de l'assemblée générale le conseil a fait tout ce qu'il pouvait honorablement faire pour obtenir l'adoption des lois qui pouvaient réduire les taxes et les dépenses de la ville. Nous avons réussi à obtenir un renvoi de la remise de certains bons dûs en 1874 pour la somme de $ 670,000, ce qui a permis au conseil de réduire la dette de la ville d'un demi d'un pour cent, en ne le forçant pas à racheter immédiatement ces bons.

Si la législature eut adopté d'autres mesures suggérées par le conseil, il aurait été possible de réduire les taxes bien plus encore. Dans un long mémoire du conseil il a été clairement prouvé qu'une législature judicieuse aurait pû, non seulement délivrer la ville de la nécessité de racheter les bons venant à maturité, mais sauver $60,000 à la trésorerie, en permettant au conseil de limiter la taxe à pas moins de dix-huit millièmes sur la piastre.

Je ne puis répéter trop souvent que les trois-quarts des dépenses de la ville sont placés hors du contrôle du Conseil, qui ne peut ni les modifier, ni les limiter.

Dans les messages précédents, j'ai toujours établi une comparaison entre les frais de l'administration actuelle et ceux des administrations qui sont venues avant. Je ne l'ai pas fait cette fois, afin d'être plus bref, et je me contenterai de dire que le budget de 1872 était de $6,951,361, tandis que le budget de 1874 est de $4,733,126, une différence de $2,208,245.

En terminant, je dois vous féliciter de la manière dont vous avez administré vos départements respectifs et de la bonne harmonie qui a régné toujours dans vos délibérations.

Pour vos efforts sincères, pour la courtoisie dont vous avez toujours fait preuve à mon égard, je vous prie d'accepter mes remerciements.

LOUIS A. WILTZ, maire.

Après lecture de ce long message du maire qui est accepté, le conseil s'ajourne, n'ayant rien fait qui soit en dehors de la routine habituelle.

Les marchés particuliers.

A la demande de B. Bernichon et autres, propriétaires de marchés particuliers, le juge Hawkins de la Cour Supérieure de district a accordé une injonction, défendant à M. Turnbull, administrateur du département du commerce, de faire clore les marchés particuliers par la police, du moins, jusqu'à ce que la Cour Suprême des Etats-Unis ait donné une décision.

L'affaire se complique comme on voit. C'est pendant l'absence de M. Hawkins, que le notoire Lynch, de la Quatrième Cour, agissant au nom du premier, avait retiré l'injonction, M. Hawkins profite de l'occasion pour rétablir les choses dans leur ordre primitif.

Démission de Clinton.

Une rumeur, un peu vague, avouons-le, nous est parvenue hier soir. Cette rumeur dit que M. Clinton, pseudo-auditeur de l'Etat, a donné sa démission hier, furieux de la nomination de Dubuclet par la convention radicale.

Nous ne savons pas s'il y a du vrai là dedans, parce que Clinton nous semble trop ambitieux et surtout trop avare, pour consentir à se démettre volontairement de fonctions aussi payantes que les siennes.

Pourtant, on a vu des choses plus extraordinaires.

La colère pousse quelquefois les hommes très loin.

Au démissionnaire Clinton, à ce brave homme qui aime tant les *rebelles* du Sud, nos compliments sincères de condoléance.

Un bien triste accident.

On nous apprend que vers neuf heures, hier matin, cinq jeunes gens, dont nous n'avons pu avoir les noms, se baignaient dans le fleuve, près du couvent des Ursulines.

Ils s'étaient tous mis sur une pièce de bois qui flottait, quand un bateau venant à passer, les vagues les ont fait tomber à l'eau, et ne sachant pas nager, ils se sont noyés tous les cinq.

Incendie.

Vers deux heures et demie hier matin, le feu s'est déclaré dans la maison en bois, sise rue Delord, coin Baronne, appartenant à Dominick Derose, et occupée par Mme Gifford qui y tenait une grocerie.

La bâtisse a été complètement détruite ainsi que les marchandises.

La maison était évaluée à $3,000, et assurée, mais nous ignorons pour quel montant et dans quelle compagnie.

Les marchandises sont assurées pour $100 dans la compagnie des Marchands.

La grocerie était sous le coup d'une saisie au moment de l'incendie, et occupée par un gardien nommé par la douane.

On ignore l'origine de l'incendie.

TEMPÉRATURE.—11 août 1874.

Thermomètre de C. Dumanoir, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	[illegible]	[illegible]
12 M.	[illegible]	[illegible]
3 P. M.	[illegible]	[illegible]
6 P. M.	[illegible]	[illegible]

En dehors de la Loterie
Impossible de faire fortune.
Prenez donc à la Loterie
Si vous voulez faire fortune.
En dehors de la Loterie
Impossible de faire fortune.
Prenez donc à la Loterie
Si vous voulez faire fortune.
Le grand tirage a lieu
Samedi, le 22 Août.

Témoignages de Voyageurs.—Des milliers de gens qui ont voyagé par terre et par mer ont attesté l'efficacité des amers "Hostetter's Stomach Bitters" comme préventif des troubles [illegible] ... [illegible]

Décédé hier soir à 6 heures, à l'âge de vingt-deux ans, VICTOR DEJOUX, natif de cette ville. Ses amis et connaissances sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, mercredi, à dix heures du matin. Le convoi partira de l'Hôpital de Charité.

De la part de ses amis.

Décédé subitement, à St-Orieus, Basses-Pyrénées (France), JOSEPH SANTINI, de la Nlle-Orléans.

Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice.—[illegible] ... A 6 heures et demie P. M. à l'effet de [illegible]. Par ordre du Président.

LOUIS MARRERO, Secrétaire.

11 août—2t

Attention! Club central démocratique du 3me Ward.—Les membres de ce club sont [illegible] ... Par ordre du Président.

LÉON QUEYROUZE.

Quartier général du Ward [illegible] ... Par ordre du président, C. MOREL. F. D. SOUBIE, Secrétaire.

Septième Ward. [illegible] ...

Club Central Démocratique du [illegible] Ward.—[illegible] ... F. DUDENHEFER, Président. JAS. J. SEGRAVE, Secrétaire.

ANATOLE A. KRÈ, Président. FRANK SUPLISSIE, Secrétaire.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de Home.—Nouvelle-Orléans, [illegible] ... CHARLES LE SASSIER, Secrétaire.

Aux votants démocrates et conservateurs [illegible] ... CLEMENT FRAMOS, Président du Comité exécutif.

JUDSON FEMALE INSTITUTE
(INSTITUT DE DEMOISELLES.)
A MARION (Alabama.)

La TRENTE-SEPTIÈME session annuelle [illegible] ... Pour les catalogues [illegible] ... S. H. RAWLINGS, M. A., Président.

Jeune homme disparu.

Un jeune homme âgé d'environ [illegible] ans, nommé JEAN-MARIE TROUETTE, natif de France, [illegible] ...

A louer pour le 1er Octobre—La jolie maison, [illegible] ... S'adresser au bureau de l'Abeille.

PAR ACTE passé par devant Charles Cuvellier, notaire, le 7 août 1874, la société F. CHARLEVILLE [illegible] ... F. CHARLEVILLE, en liquidation. Pour R. RHODES, Liquidateur.

Nouvelle-Orléans, 10 août 1874.

MUSIQUES ET INSTRUMENTS

Messieurs F. Charpaux & Cie.,
9......RUE ROYALE......9

ONT l'honneur d'informer le public de la Nouvelle-Orléans [illegible] ...

AVIS.

LES personnes ayant [illegible] ... FREEDMAN'S SAVINGS & TRUST Co. [illegible] ... JOHN A. J. CRESWELL, ROBERT PURVIS, R. H. T. LEIPOLD, Commissaires.

Fruits de la Californie.

Il vient d'être reçu,
Au magasin de fruits, Magasin bleu,
AU COIN DES RUES CAMP ET CANAL
Des Fruits de la Californie.

J'AI en magasin un grand assortiment de DELICIEUX fruits [illegible] ... MON STOCK EST TOUJOURS FRAIS. [illegible] ... THÉS DE PREMIER CHOIX [illegible] ... J. M. NORICH, Au coin des rues Camp et Canal.

ASBURY,

A transféré son stock de merceries, rubans et articles de fantaisie au No 32 rue Royale. [illegible] ... ASBURY, 32 rue Royale, entre Conti et St-Louis.

Université Washington et Lee,
En Virginie.
Président—G. W. C. LEE.

SECONDÉE par un corps de professeurs habiles. [illegible] ... WM. DODD, Clerk of Faculty, Lexington, Virginie. Ou à T. I. BARTLETTE, 126 rue de la Commune, Nlle-Orléans, La.

UNE BOITE
Donne une guérison parfaite
DE
LA FIEVRE EN FRISSON.

Un préservatif infaillible
DE LA
FIÈVRE EN FRISSON.

PAS DE QUININE! PAS DE MERCURE! PAS D'ARSENIC!

Les PILULES du Dr. BELLAMY

C'est un NOUVEAU TRAITEMENT DE LA FIÈVRE EN FRISSON. [illegible] ...

"F. LAWRENCE.
"AU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE NEW-YORK
"5 East 14th Street."

[illegible] ...

Prix, Une Piastre la boîte.

On les trouve chez tous les Pharmaciens des Etats et des Territoires.

Le propriétaire les expédie par la poste en recevant le montant.

PHILIP LAWRENCE,
PROPRIÉTAIRE,
52 Dey Street, New-York.

Dessin linéaire.

UN professeur offre de donner des leçons de dessin linéaire [illegible] ...

Demande de Cuisinière.

ON demande une cuisinière [illegible] ...

L'Union Française,
BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No 9.

Le public est informé que l'Union Française [illegible] ... L. BRETON.

BARNETT & CAMMACK,
COURTIERS,
23........RUE CARONDELET........23

Achètent et vendent:
BONDS, ACTIONS, GAGES,
Valeurs de Ville et d'Etat.
[illegible] ...

$10,000 de récompense

A LA PERSONNE, homme ou femme, qui se trouvera pas [illegible] ... GREGG'S STEAMBOAT SEWING, Machine Depot, 4 Bourgogne, près Canal.

Boulangerie à vendre.

LE soussigné offre à vendre sa boulangerie connue sous le nom de St-John Bakery [illegible] ... M. NOEL LACASSIN, Rue Dryades No. 124, en face du Marché.

F. SUARES........M. SUARES

La Flor de los Tabacos.
Dépôt de Cigares de
F. SUARES & Bro.
FABRICANTS DE CIGARES FINS,
20........Rue Gravier........20
Entre Magazine et Tchoupitoulas.
Prompte exécution des commandes.

Avis aux contribuables

Bureau du Board d'Assesseurs de l'Etat,
10 rue Carondelet.
Nlle-Orléans, 1er Août 1874.

AVIS est donné aux contribuables de la ville de la Nlle-Orléans [illegible] ... WILLIAM H. DECKER, Président du Board d'Assesseurs d'Etat.

Avis.

Nouvelle-Orléans, 29 juillet 1874.

NOUS prenons charge [illegible] ... E. H. LEVY & CO. Au No. 163 de la rue Gravier.

Réouverture

de l'ancienne Ecurie de Charles Laborde, [illegible] ... 21 juillet—1 m.

MORRISON & WOODWARD

Fabricants, Agents et Négociants-Commissionnaires.

SEULS agents pour la vente des célèbres [illegible] ...

De EUGENE E. SOUCHON, [illegible] ...

J. A. CASADAVANT, D. D. S.
CHIRURGIEN-DENTISTE.
No. 1, rue Remparts, [illegible] ...

Hôtels, Restaurants, &c.

L'Hôtel de la Grand'Ile.

OUVERTURE le 5 Juin, pour la saison de 1874. C'EST LE SEUL ENDROIT DU SUD OÙ L'ON trouve les VÉRITABLES BAINS DE MER. [illegible] ... E. MARGOT Propriétaire.

HOTEL DE L'EUROPE,
A Biloxi.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général [illegible] ...

Restaurant Cosmopolitain,
Nos 15......RUE ROYALE......1
Entre les rues Canal et Douane
LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de [illegible] ...

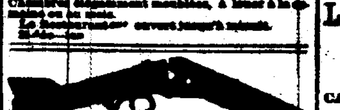

Avis aux amateurs de chasse.

M. JULIEN SAGET prévient le public [illegible] ...

Vins, Liqueurs, Provision, &c.

AUGUSTE COUTURIE,
9----Rue St.-Louis----9
Seul Agent pour la vente des
Champagne Chs. Heidsieck & Cie,
Cognac d'Eug. Grégoire & Co,
[illegible] ...

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES
LIQUEUR HYGIÉNIQUE
(approuvée des médecins)
LAURENT LACASSAGNE,
(AGENT.)
[illegible] ...

QUEYROUZE & BOIS,
MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
ET
[illegible] ...

BITTER DES ARABES
Hygiénique Perfectionné,

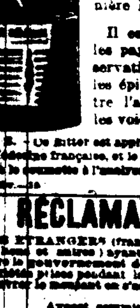

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes [illegible] ... Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

RÉCLAMATIONS.

LES ÉTRANGERS (français, allemands, &c.) [illegible] ... J. G. KUSTER.

Consulat de France.

AVIS MERCREDI—AOUT 1874.

[illegible] ...

Compagnie d'Assurance
TEUTONIA,
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Bureau, No. 111 de la rue Gravier.
[illegible] ...
A. EIMER BADER, Président,
CH. ENGSTFELD, Vice-Président,
GEORGE STROMEYER, Secrétaire.

A. Carrière & Co.,
NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE, &c., &c.
No. 46, rue Vieille-Levée.

Chaudières à Sucre du Tennessee

APPARTENANT à MM. WOODS, YEATMAN & CO. [illegible] ... E. F. LAVILLEBEUVRE.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 11 AOUT—CLASSE No 189.

[illegible]

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
[illegible] rue Canal.

Louisiana Savings Bank
—AND—
Safe Deposit Company.
Au No. 51 de la rue du Camp.
CAPITAL..............$300,000
E. C. PALMER, président.
JAS. JACKSON, vice-président.
JOHN S. WALTON, Caissier.

Avis.

LE DOCTEUR GIRARD informe sa clientèle [illegible] ...

ASSURANCE SUR LA VIE.
New York Life Insurance Company
[illegible] ...

COPES & OGDEN,
Agents Généraux,
44......RUE CARONDELET......44
[illegible] ...

The Freedmen's Savings & Trust Co.
CAISSE D'ÉPARGNE.
No 182, Rue du Canal.
[illegible] ...

ERNEST CABAUD,
Fabricant de Chaussures à Vis,
[illegible] ...

PIERRE PAVIA
Fabricant de Chaussures à Vis,
PREMIÈRE FABRIQUE DU SUD.
[illegible] ...

J. B. CAMORS & CO.
MARCHANDS DE FARINE
—ET—
Négociants Commissionnaires,
[illegible] ...

Banque d'Epargne des Citoyens,
GRUNEWALD HALL.
[illegible] ...

A. Billet & Co.,
[illegible] ...

GEO. MERZ,
BRASSERIE DU VIEUX CANAL.
[illegible] ...